

# Conjuguer l'économie et le social

- l'aide aux travaux domestiques (repas, entretien ménager, réparations mineures et peinture, etc.);
- les services personnels (aide à domicile, accompagnement, transport, loisirs culturels et récréatifs, etc.).

*D'autres services et biens peuvent répondre aux besoins collectifs d'un quartier, d'un village, d'une ville ou d'une région, par exemple :*

- la prévention et la promotion concernant des problèmes sociaux;
- la sécurité personnelle et publique;
- l'insertion sociale et professionnelle;
- l'instauration d'activités culturelles et de loisirs sociaux;
- l'aménagement et la restauration de l'environnement;
- le recyclage de matériaux récupérés;
- l'utilisation des ressources naturelles et leur remise en valeur.

## 3. L'ÉCONOMIE SOCIALE AU PALIER RÉGIONAL

Au mois d'avril 1997, le gouvernement du Québec adoptait la *Politique de soutien au développement local et régional*. Par cette politique, le gouvernement accentue sa collaboration avec le milieu. Ses principaux objectifs sont de responsabiliser encore davantage les communautés locales et régionales et de placer le citoyen au cœur des préoccupations gouvernementales en rendant les services plus accessibles et mieux adaptés aux besoins.

Au palier régional, le gouvernement reconnaît le Conseil régional de développement (CRD) dans sa fonction générale de concertation des milieux régionaux et d'élaboration de stratégies de développement.

Ces stratégies doivent comporter un axe de développement relié à l'économie sociale. À cet égard, l'interlocuteur régional désigné par le gouvernement est le Comité régional d'économie sociale (CRES), lequel est rattaché au CRD.

Les CRES ont le mandat suivant :

- élaborer, dans la planification stratégique de la région, le volet consacré à l'économie sociale;
- veiller à ce que la représentation des intervenants en économie sociale sur le conseil d'administration des centres locaux de développement soit assurée;
- favoriser la concertation entre les intervenants locaux et régionaux en économie sociale pour assurer la cohérence et maximiser l'effet de leurs interventions.

## 4. L'ÉCONOMIE SOCIALE AU PALIER LOCAL

Dans le cadre de la *Politique de soutien au développement local et régional*, le palier local a également des responsabilités en matière d'économie sociale. Ceci tient au fait que ce palier est le lieu des valeurs liées à l'entrepreneuriat, le lieu où se développent les entreprises et les activités utiles à l'essor économique et social de la communauté.

Le palier local est également le lieu où les services de première ligne sont offerts aux citoyens. Dans le domaine de l'entrepreneuriat, il s'agit des services de soutien au pré-démarrage, au démarrage et à l'expansion des entreprises.

Le centre local de développement (CLD), qui agit à titre de guichet multiservices à l'entrepreneuriat, a le double mandat de soutenir les entreprises de l'économie de marché et celles de l'économie sociale. Pour réaliser sa mission dans le domaine de l'économie sociale, le CLD dispose d'une enveloppe budgétaire protégée.

Ceci étant, des intervenants locaux du domaine de l'économie sociale sont appelés à siéger au conseil d'administration des CLD.

## 5. LE RÔLE DU CLD EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE SOCIALE

Outre son mandat de guichet multiservices, le CLD doit élaborer un plan local d'action en matière de développement économique et de développement de l'emploi par la concertation de tous les intervenants concernés sur son territoire. Ce plan d'action intègre des axes de développement reliés à l'économie sociale et tient compte des stratégies nationales et régionales.

Par le biais d'une aide technique et financière, le rôle du CLD en matière d'économie sociale consiste à mettre à contribution les entreprises de ce secteur dans le développement de l'économie et de l'emploi.

Ainsi, toute organisation ayant les caractéristiques de l'entreprise d'économie sociale décrites précédemment peut recevoir l'aide du CLD dans la mesure où elle présente un projet qui :

- s'inscrit à l'intérieur du plan local d'action;
- permet de produire un bien ou un service destiné aux membres de l'organisation ou à la collectivité et dont la demande est démontrée;
- crée des emplois réels, durables et de qualité;
- génère des revenus autonomes qui, ajoutés aux autres sources de revenu de l'organisme, permettent d'assurer la pérennité de ces emplois.

«... On convient tous également qu'il faut conjuguer l'économie et le social. L'enrichissement de la société québécoise doit permettre de lutter efficacement contre l'exclusion sous toutes ses formes. Nous sommes aujourd'hui une société d'entrepreneurs et nous demeurons attachés aux valeurs sociales-démocrates qui nous animent depuis trente ans ...»

Lucien Bouchard

Premier ministre du Québec

«... C'est donc sur notre capacité de mobilisation des milieux locaux et régionaux qu'il faut viser pour « entreprendre l'avenir ensemble »; la Politique de soutien au développement local et régional propose un défi mobilisateur qui provoquera une révision de la nature « systémique » de nos rapports, un système qui a trop longtemps perpétué l'exclusion. Pour changer les choses, il faudra donc changer des mentalités, ce qu'aucune loi ne peut faire. ...»

Guy Chevrette

Ministre d'État  
des Ressources naturelles  
et ministre responsable  
au Développement  
des régions



Gouvernement du Québec  
Secrétariat au développement  
des régions